

Hans van Hall, Eijsden, een vrijheid met Luikse stadsrechten. Een rechtshistorische schets van de ontwikkeling van een Minderstadt tussen Maas en Rijn (ca. 1300–ca. 1550), Hilversum (Uitgeverij Verloren) 2011, 478 p., 1 ill., Vrijheidsboek: 47 p. (Masslandse Monografieën, 74), ISBN 978-90-8704-245-5, EUR 39,00.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Alexis Wilkin, Bruxelles

Les études consacrées à la floraison de villes nouvelles ou aux petites villes et villes moyennes sont un terrain prospère dans l'espace d'entre-Meuse-et-Rhin et dans les régions qui lui sont limitrophes. Ainsi, les travaux de Franz Irsigler et son équipe, de Michel Pauly, de Willy Steurs, les réflexions des historiens des Pays-Bas, entre autres, ont balisé un champ désormais bien délimité. En Flandre, terre d'élection privilégiée de l'histoire urbaine – et pour cause, – plusieurs spécialistes ont délaissé le champ de la monographie consacrée aux «monstres sacrés» que sont Gand ou Bruges, pour se pencher aussi sur les «villes moyennes». Ainsi, les travaux de Peter Stabel ont considérablement renouvelé cette problématique.

Bref, l'étude de Hans van Hall s'insère dans un champ historiographique déjà bien labouré, avec pour objet, cette fois, la ville d'Eijsden, localité limbourgeoise placée temporairement dans l'orbite des évêques de Liège, avant qu'elle n'échoie à Waleran III de Limbourg. Cette localité s'est vu octroyer des droits divers par ces évêques, au point qu'elle pourrait être considérée comme une «franchise».

La taille modeste de la localité d'Eijsden, la nature des droits concédés à celle-ci conduisent l'auteur à s'interroger sur la nature et l'existence de cette «franchise», voire à se poser la question de sa nature urbaine, malgré sa taille modeste. C'est évidemment un problème, dans la mesure où l'octroi de «libertés» à une agglomération ne suffit pas à faire de celle-ci, à proprement parler, une ville. Nombre de villages se sont vus aussi octroyer un régime juridique spécifique, des règlements et droits propres qui les isolaient de leur environnement immédiat. Étaient-ils, pour la cause, des petites villes à proprement parler?

L'auteur choisit de confronter le cas d'Eijsden à celui d'autres localités environnantes, à la lumière de plusieurs concepts et typologies forgées par l'historiographie: ainsi en est-il de la définition de la *Minderstadt* (forgé par StooB), ou des études conduites par Willy Steurs sur les franchises du Brabant septentrional, qui servent de point de référence pour analyser l'histoire d'Eijsden. Avec une belle minutie, et fort de sa formation juridique solide – l'auteur est diplômé en droit, – la nature des libertés concédées à Eijsden fait l'objet d'une analyse solide et systématique. Sont passées en revue, entre autres, la nature des droits successoraux, l'organisation du banc scabinal indépendant, les dispositions en matière de droit criminel. Pour ce faire, l'auteur peut s'appuyer sur le «Livre de la franchise» de 1321, qui forme le pivot des dispositions en ces matières, et dont une édition accompagne, sous forme d'un cahier additionnel, l'ouvrage. On notera que Hans van Hall a pris soin de se livrer à une critique systématique de cette source capitale pour son sujet, dont l'authenticité

avait été – à tort, apparaît-il, mise en doute précédemment. À côté de ces éléments juridiques, l'auteur prend soin de prendre en considération d'autres critères qui prouveraient le caractère urbain – même en «miniature», de la localité d'Eijsden: densité du bâti; fossé qui délimite symboliquement la communauté; importance commerciale de la localité qui était aussi une étape de batellerie, tous ces éléments viennent renforcer les présomptions que l'étude juridique permettait déjà de deviner.

On est donc bien ici en présence d'un travail à thèse, ce qui représente sa force et sa faiblesse principales. Nous ne pouvons, bien sûr, que nous féliciter du versant historique du travail ici mené, qui est conduit avec un sérieux incontestable, fondé sur la documentation d'archives – l'auteur est aussi archiviste, et rendra des services réels à la communauté des chercheurs. Mais on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé des efforts de Hans van Hall qui cherche à démontrer la nature urbaine même d'Eijsden. Bien sûr, les indices rassemblés semblent aller dans le sens d'une prospérité réelle de la localité, et de la nature particulière de son droit et organisation. En fait, on butte encore sur cette obsession définitoire qui oublie que les mots et les concepts ne sont que des conventions, et ont donc un champ d'application »plastique« et évolutif. Les difficultés que les historiens ressentent à définir la limite de la ville et du village sont ici pleinement d'application: des historiens distingués du fait urbain comme Peter Clark ou Steven Epstein, par exemple, en ont pleinement expérimenté les problèmes. Les critères élus par un historien pour reconnaître la ville médiévale – qu'ils soient d'ordre démographique, juridique ou fonctionnel – sont auto-qualifiants ou disqualifiant, et le risque de raisonnement circulaire est réel, puisqu'on identifiera ici ou là une ville en fonction de la définition arbitraire que l'on aura préalablement construite.

De surcroît, force est de reconnaître que l'historicité même des localités étudiées est un défi, dont l'auteur est ici du reste bien conscient: une très petite ville peut-elle être reconnue comme telle, à l'aune de son développement ultérieur, qui la transformera en centre urbain »incontestable«? Mais alors, dénier cette qualité à une localité prometteuse dont le développement sera avorté n'est-il pas, finalement, verser dans la téléologie? Problèmes insolubles, qui nous rappellent le caractère arbitraire des mots et des concepts, et surtout la nécessité, pour les utiliser, de se fonder sur un consensus, hors duquel il n'y a finalement que des appropriations très personnelles de concepts à la valeur discutable.

C'est la seule limite que nous reconnaissons à cet ouvrage utile et sérieux. Encore, nous refusons à attribuer celle-ci à une forme de chauvinisme d'un historien »régional« – au sens noble du terme. Nous croyons plutôt voir ici à l'œuvre le systématisme des historiens du droit qui appréhendent parfois différemment les réalités médiévales et qui ont tendance à projeter sur ce Moyen Âge le caractère en apparence figé des définitions et institutions présentes.

Cette réserve ne nous empêche pas de marquer notre très grande estime pour ce beau travail, utile, systématique et clair, et basé sur une connaissance minutieuse des sources.